

Contrat d'apporteur d'affaire
avec clause de rétro-commission

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ci-après dénommé « l'apporteur »

Monsieur

Demeurant

D'une part

Ci-après dénommé « le cabinet »

En présence et avec le concours de la société :

D.C.INTERCESSION,

***Dont le siège social se situe 6 Impasse du Tor Gouëzan 56370 Saint Gildas de Rhuys
SARL au capital de 2000€ R.C.S Vannes 537 491 243 Représentée par M.CAPITAINE
Owen, gérant statutaire dûment habilité à cet effet.***

D'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Par ces présentes :

Dans le cadre d'une collaboration libre, l'apporteur informe le cabinet que l'un de ses contacts ou connaissance désignés ci- dessous dans le paragraphe « affaire désignée » a pour projet la cession, la reprise, ou tout autre souhait concernant le capital de sa société. Le cabinet a dès lors pour objectif la contractualisation d'un mandat concernant l'affaire désignée.

AFFAIRE DESIGNEE :

Cession Acquisition Autres _____

Contact :

Nom _____ Prénom _____ tel _____

Adresse email _____ entreprise _____

CONFIDENTIALITE :

La prise de contact du cabinet avec l'affaire désignée se réalisera de la manière suivante :

- *Directement sans qu'il soit fait état de l'apporteur*
- *Directement sur recommandation de l'apporteur*
- *L'apporteur mettra en contact le cabinet avec l'affaire désignée*

L'apporteur affirme avoir toute latitude personnelle ou professionnelle pour confier au cabinet ce type d'information et percevoir la rétro-commission correspondante.

RETRO-COMMISSION :

*L'apporteur percevra une retro-commission correspondant à **10% de la commission** versée au cabinet le jour ou celui-ci aura encaissé les honoraires correspondant à l'affaire désignée.*

Fait à

Fait le

Le Cabinet :

l'apporteur :